

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Alain GOUNAND
Affiché le :	<i>Séance du Jeudi 20 décembre 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- **Dampierre** : Mme Valérie BENDERITTER
- **Etrepigny** : M. Laurent CHENU
- **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY
- **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
- **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE
- **Orchamps** : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- **Ougney** : M. Cédric IVANES
- **Ranchot** : M. Gérard ROBERT
- **Serre les Moulières** : M. Claude TERON
- **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 19 décembre 2022 à 19h00 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h10 et a été levée à 20h12.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- **nomme Monsieur Alain GOUNAND comme secrétaire de séance ;**
- **approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 24 novembre 2022.**

Voté à l'unanimité

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	<u>Le Président :</u> M. Gérôme FASSETT
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	<u>Le Secrétaire de Séance :</u> M. Emmanuel BARBERET
Affiché le :	<i>Séance du jeudi 24 novembre 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Courtefontaine : M. Jean-Noël ARNOULD
- Dampierre : Mme Laure VALENTIN, Mme Valérie BENDERITTER
- Fraisans : Mme Sophie NIALON
- Montmirey-le-Château : M. Martin DAUNE
- Orchamps : M. Nicolas JOLY, Mme Barbara PANOUILLOT
- Romain : Mme Aurélie CHANCENOTTE
- Serre les Moulères : M. Claude TERON

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 24 novembre 2022 à 19h06 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Gérôme FASSETT, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 20h32.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Emmanuel BARBERET comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 29 septembre 2022.

Voté à l'unanimité

ANNEXE

	Compte-rendu succinct	Le Président : M. Jérôme FASSET
	CONSEIL COMMUNAUTAIRE	Le Secrétaire de Séance : M. Claude TERON
Affiché le :	Séance du <i>Judi 29 septembre 2022</i>	

Personnes excusées/absentes :

- Brans : M. Michael PERES
- Dammartin Marpafn : M. Antony BOURCET
- Dampierre : Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER
- Evans : M. François GRESET
- Fraisans : M. Hubert BACOT, Mme Sophie NIALON
- La Bretenière : Mme Isabelle GUILLOT
- Montmiray-le-Château : M. Martin DAUNE
- Orchamps : M. Nicolas JOLY
- Saligney : M. Gilbert LAVRY

Le Conseil Communautaire a été convoqué le jeudi 29 septembre 2022 à 19h10 à la salle des fêtes à Gendrey sous la présidence de Monsieur Jérôme FASSET, Président de la Communauté de Communes JURA NORD.

La séance du Conseil Communautaire a débuté à 19h06 et a été levée à 20h34.

Le présent compte-rendu fait référence à l'ordre du jour.

1. AFFAIRES GENERALES

- o Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022 et désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- nomme Monsieur Claude TERON comme secrétaire de séance ;
- approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 30 juin 2022.

Voct à l'unanimité

1

2

3

b. *Décisions prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. *Modification des membres des Commissions*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Commission n° 1 « Affaires Générales » :

Président :	FASSET G.
VP	HENGY S.
VP	BENESSIANO M.
VP	CHOPIN R.
VP	ECARNOT S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	DETOT	Dominique
BRANS	M.	ESTIVALET	Franck
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	Mme	TERRIER	Sophie
DAMPIERRE	M.	PHILIPPE	Aurélien
DAMPIERRE	M.	GOURMAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	M.	HUSSON	Philippe
DAMPIERRE	Mme	ROSSIGNOL	Sylvie
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Fredéric
ETREPIGNEY	M.	HEUZEBOUC	Franck
EVANS	M.	BONNET	André
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	DOUDY	Guy-Serge
EVANS	M.	HUDRY	Jacky
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	GIMBERT	Philippe
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	M.	MATZ	Martial
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DAUNE	Martin
MUTIGNEY	Mme	JOUELOT	Françoise
OFFLANGES	M.	LENOBLE	Alexandre
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
OUR	M.	VUILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe

40

3

4

RANS	Mme	SAVIN	Brigitte
RANS	Mme	THUREL	Arnaudine
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALIGNY	Mme	LAVRY	Josette
VITREUX	M.	LEVY	Hervé
VITREUX	Mme	GRANDPERRIN	Sylvie

Commission n° 2 « Aménagement du Territoire et Grand Cycle de l'Eau » :

Président :	FASNET G.
VP	ECARROT S.
VP	CHOPIN B.
VP	ALFONSO S.
VP	GRESET F.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	Mme	VIENNOT	Michèle
BRANS	Mme	CARQUIGNY	Sabine
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
COURTEFONTAINE	M.	MATHON	Raphaël
DAMMARTIN MARPAIN	M.	BOULANGER	Marc
DAMMARTIN MARPAIN	M.	LAMISIER	Daniel
DAMMARTIN MARPAIN	M.	NIAUX	Pascal
DAMPIERRE	M.	MATHEVON	Olivier
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	HONORIO	Nathalie
ETREPIGNEY	M.	SIGNORI	Frédéric
ETREPIGNEY	M.	LUCEREAU	Daniel
ETREPIGNEY	M.	BREGAND	Frédéric
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	Mme	BRADMETZ	Noëlle
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	DELITOT	Alain
EVANS	M.	MOUGIN	Pascal
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
FRAISANS	M.	EME	Jacques
GENDREY	M.	VUILLEMENOT	Marc
GENDREY	M.	POWOLNY	Thibaut
LA BARRE	Mme	BOBILLIER	Christelle
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	M.	REGNIER	Jean-Marc
LOUVATANGE	M.	GUILLEMIN	Olivier
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	PERTUS	Eric
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	NIOT	Raphael
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	DECHARRIERE	Gabriel
MUTIGNEY	M.	DRUOT	Eric
MUTIGNEY	M.	JUSSIAUX	Cyrille

47

4

OFFLANGES	M.	JACQUOT	Gilbert
OFFLANGES	M.	THABARD	Jean-Claude
OFFLANGES	Mme	GERARDIN	Ludvine
ORCHAMPS	M.	DEMANDRE	Olivier
ORCHAMPS	M.	JOLY	Nicolas
DUGNEY	M.	TONNELIER	Nicolas
DUGNEY	M.	BOLE	Hervé
OUR	M.	LEFEVRE	Jacques
OUR	M.	VOILLIN	Didier
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	KERAVEC	Yannick
PLUMONT	Mme	JUPILLE	Christine
RANCHOT	Mme	DEVILLE	Séverine
RANCHOT	M.	ROBERT	Gérard
RANCHOT	M.	FRANCIOLI	Régis
RANS	M.	MORLIER	Jean-Louis
RANS	M.	CHAUTEMPS	Eric
ROMAIN	Mme	CHANCENOTTE	Aurélie
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	M.	BOLE	Alexandre
SALANS	M.	BAILLY MAITRE	Florian
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALANS	M.	COINCENOT	Yves
SALGNEY	M.	MERCIER	Pascal
SALGNEY	M.	LAVRY	Gilbert
SALGNEY	M.	DODANE	Michel
SERRE LES MOULIERES	M.	ALLEGUEDE	François
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marlomme
VITREUX	M.	GOMOT	Alain
VITREUX	M.	LAMBERT	Sébastien
VITREUX	M.	CABESTANT	Didier

Commission n° 3 « Bien vivre à Jura Nord » :

Président :	FASSENET G.
VP	BENESSIANO M.
VP	VALENTIN L.
VP	GRESSET F.
VP	ALFONSO S.

Commune	Titre	Nom	Prénom
BRANS	M.	CORDIER	Bernard
BRANS	M.	MAITROT	Gérard
COURTEFONTAINE	M.	ARNOULD	Jean-Noël
COURTEFONTAINE	Mme	BERNARDIN	Emilie
COURTEFONTAINE	Mme	PANIZ	Laetitia
DANMARTIN MARPAIN	Mme	TRABEY	Angélique
DANMARTIN MARPAIN	M.	BACHELU	Jean-Michel
DAMPIERRE	M.	GOUNAND	Alain
DAMPIERRE	M.	FALCONNET	Anthony
DAMPIERRE	Mme	MEYER	Caroline
DAMPIERRE	Mme	DROUHAIN	Nadine

42

5

6

ETREPIGNEY	M.	CHENU	Laurent
ETREPIGNEY	Mme	MICHAUD	Christine
EVANS	Mme	DENOUEVAUX	Sylvie
EVANS	M.	CORNOUEIL	Serge
EVANS	M.	BARBERET	Emmanuel
EVANS	M.	BOURDENET	Raphaël
FRAISANS	M.	BACOT	Hubert
GENDREY	Mme	LUTHRINGER	Lydia
LA BARRE	M.	BOURGEAIS	Daniel
LA BRETENIERE	Mme	GUILLOT	Isabelle
LA BRETENIERE	Mme	BOTTREAU	Muriel
LOUVATANGE	Mme	POCARD	Valérie
LOUVATANGE	Mme	BIDAL	Valérie
MONTMIREY-LA-VILLE	Mme	VIATTE	Catherine
MONTMIREY-LA-VILLE	M.	GAUTHIER	Stéphane
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	JARILLOT	Delphine
MONTMIREY-LE-CHATEAU	M.	MIGEON	Paul
MONTMIREY-LE-CHATEAU	Mme	MERGEY	Pauline
MUTIGNEY	Mme	ARNUEL	Madeleine
ORCHAMPS	Mme	PANOUILLOT	Barbara
ORCHAMPS	Mme	NAEGELLEN	Lucette
OUR	M.	BURGSTAHLER	Jean-Pierre
PAGNEY	M.	GANET	Michel
PLUMONT	M.	PERRET	Christophe
RANS	M.	SCHAEGIS	David
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	M.	CHARLES	Fabien
RANS	Mme	MARQUEZ	Nadia
RANS	Mme	LOUIS	Jocelyne
SALANS	M.	SMAGGHE	Philippe
SALANS	Mme	GIRARDOT	Christiane
SALANS	Mme	GARITAN	Marie-Françoise
SALIGNEY	Mme	POISSON	Catherine
TAXENNE	Mme	BELLOT	Cécile
TAXENNE	Mme	SAINT HILLIER	Marianne

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, installe et désigne les membres des Commissions intercommunales avec les modifications présentées ci-dessus.

Voté à l'unanimité

- d. *Modification des statuts de la Communauté de Communes Jura Nord – Restitution de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc Intercommunal à Gendrey »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

40

6

7

- approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes Jura Nord joints en annexe, notamment :
 - la restitution aux communes de la compétence supplémentaire « Création, aménagement, entretien et gestion de la zone de détente et de loisirs du Parc intercommunal à Gendrey » ;
 - le changement de la compétence « Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 » en compétence obligatoire.
- notifie cette modification statutaire aux communes membres pour validation ;
- précise aux communes membres qu'elles doivent se prononcer dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente et qu'à défaut de réponse dans le délai, leur décision est réputée favorable ;
- précise que cette modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux à la majorité qualifiée ;
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Voté à l'unanimité

- e. *Signature de l'avenant n°1 du contrat de concession du service public de l'assainissement collectif suite à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 fixant de nouvelles obligations pour les contrats de la commande publique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. *Convention de location de la salle des Forges à Fraisons pour l'organisation des rencontres économiques le 15 décembre 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette convention ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

30

7

- ▣ *Mise à disposition des données cadastrales de la Communauté de Communes Jura Nord suite à la demande du Grand Dole*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet acte d'engagement ;
- approuve les termes dudit acte d'engagement ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet acte d'engagement et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

- a. *Création de deux postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h hebdomadaire ;
- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour les recrutements des agents ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents nommés dans les emplois sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- b. *Création de trois postes non-permanents dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 16,68.h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;
- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 10,80h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;

31

8

- crée un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 8,84h hebdomadaire à compter du 30 septembre 2022 pendant toute l'année scolaire 2022-2023 ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des agents ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie en conséquence le tableau des emplois ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Vote à l'unanimité

c. *Création d'un Comité Social Territorial local*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- crée un Comité Social Territorial local ;
- fixe le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST local à 3 ;
- fixe le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST local à 3 ;
- autorise le recueil de l'avis des représentants de la collectivité

Vote à l'unanimité

d. *Convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) suite à un recrutement par voie de mutation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette convention financière de reprise du Compte Epargne Temps (CET) ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Vote à l'unanimité

e. *Signature de l'avenant n°1 relatif au marché « assurances statutaires »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer cet avenant et tout acte afférent à ce

12

9

- dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager les démarches nécessaires au bon fonctionnement du dossier.

Voix à l'unanimité

3. FINANCES

- Décision modificative n°2 – Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Panneaux Photovoltaïques » de l'exercice 2022 comme ci-après.

BUDGET ANNEXE AUX PHOTOVOLTAÏQUES 2022						
Décision modificative n°2						
Service Fonctionnement						
N° Compte	N° Rubrication	N° Compte	Libellé Article	Impact	Débit	Credit
611		611	Subventions reçues	CHSNC	2 100,00 €	
52		52	Subventions d'équipement	CHSNC		2 100,00 €
Total Fonctionnement					2 100,00 €	2 100,00 €

Voix à l'unanimité

- Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale 2022 (FFIC) – Répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 » entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes membres

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

opte pour la répartition dérogatoire « à la majorité des 2/3 », telle que présentée ci-dessous :

	Répartition du prélevement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au prélevement de droit commun (%)	Conformité du prélevement dérogatoire par rapport à son écart de +/- 95% du prélevement de droit commun	Répartition du reversement à la majorité des 2/3	Variation par rapport au reversement de droit commun (%)	Conformité du reversement dérogatoire par rapport à son écart de +/- 95% du reversement de droit commun
Part FIC		0%	OK	220.000	0%	OK
Part communes membres				85.000		
TOTAL				305.000		

se prononce favorablement sur les critères et la pondération par l'EI pour la répartition dérogatoire présentés ci-dessous :

	Pondération relative des critères		
	Revenu par habitant	Potentiel fiscal par habitant (PF/hab)	Potentiel Financier par habitant (PF/hab)
Pondération critères pour prélevement			1,00
Pondération critères pour reversement	0,1	0,1	0,80

53

10

11

se prononce favorablement sur la répartition du reversement à la majorité des 2/3, à savoir :

- 248 998 € pour la Communauté de Communes Jura Nord,
- 85 853 € pour les communes membres dont le montant est réparti comme suit :

Code INSEE	Nom Communes	Solde
39039	BARRE	1 478
39074	BRANS	1 509
39076	DREYENERE	3 451
39172	COURTEFONTAINE	1 869
39288	DAMMARTIN-MARFAIN	2 976
39290	DAMPIERRE	8 893
39218	ETREPIGNEY	3 561
39219	EVANS	4 706
39235	FRAISANS	9 285
39245	GENDREY	2 185
39302	LOUVATANGE	445
39352	MONTEPLAIN	956
39360	MONTMIREY-LA-VILLE	1 389
39362	MONTMIREY-LE-CHATEAU	1 393
39377	MULTIGNEY	1 481
39392	OFFLANGES	1 579
39396	ORCHAMPS	8 770
39398	OLIGNY	2 951
39400	OUR	1 026
39402	PAGNEY	1 966
39430	PLUMONT	758
39451	RANCHOT	3 988
39452	RANS	3 724
39464	ROMAIN	1 648
39469	ROUFFANGE	986
39488	SALANS	4 835
39499	SALIGNEY	1 581
39513	SERMANGE	1 646
39514	SERRE-LES-MOULIERES	1 658
39527	TAXENNE	880
39528	THEYVAY	2 691
39581	VITREUX	1 611
TOTAL		85 853,00

- autorise le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

34

11

c. Présentation du rapport CLECT 2022

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport de la CLECT.

d. Choix de la méthode de calcul des attributions de compensations définitives de 2020 et 2021

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, valide la méthode dérogatoire pour le calcul des attributions de compensations définitives de 2020 et 2021.

Voté à l'unanimité

e. Convention de partage de la Taxe d'Aménagement entre la Communauté de Communes Jura Nord et les communes

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- adopte le principe de reversement de 0,1% de de la part communale de taxe d'aménagement à la Communauté de Communes de Jura Nord selon les modalités décrites dans l'exposé ci-dessus ;
- décide que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- autorise le Président ou son délégataire à signer une convention, et les éventuels avenants, fixant les modalités de reversement à la CCJN, cette dernière ayant délibéré de manière concordante ;
- autorise le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Besançon (par voie postale au Tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier 25044 Besançon Cedex 03 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Voté à la majorité

4. ECONOMIE / TOURISME

- a. **AER BFC : Acquisition d'une action, approbation des statuts de l'AER et désignation d'un représentant pour siéger à l'Assemblée Générale**

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » au sein de la SPL.

Sont candidats :

Monsieur François GRESET,

35

13

Monsieur Cédric IVANES.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'intégrer la SPL AER BFC, en qualité de nouvel actionnaire ;
- approuve les projets de statuts de la SPL AER BFC et annexés ;
- accepte d'acquérir en conséquence une action au capital de la société AER BFC au prix de 5 000 € auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ; et autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes de transfert, effectuer toutes formalités requises par la loi et plus généralement faire tout ce qui pourra s'avérer utile ou nécessaire afin de mener à bonne fin cette opération ;
- désigne Monsieur François GRESET en qualité de représentant « titulaire » et Monsieur Cédric IVANES en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord à l'Assemblée Générale, à l'Assemblée spéciale et le cas échéant au Conseil d'Administration, s'il est désigné à cet effet par l'Assemblée Spéciale ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

6. ASSAINISSEMENT

- a. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement non-collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non-collectif.

Voté à l'unanimité

- b. Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte le rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Voté à l'unanimité

- c. Travaux d'assainissement sur la commune d'Orchamps : acquisition de la parcelle n° AD379 appartenant à la commune d'Orchamps à l'Euro symbolique et signature de l'acte notarié

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- décide d'acquérir la parcelle n° AD379 à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord d'une surface de 6 329 m² pour la construction d'une station d'épuration ;
- décide de classer cette parcelle n° AD379 dans le domaine public de la Communauté de Communes Jura Nord ;

56

13

- précise que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- précise que la commune d'Orchamps s'engage à prendre en charge les frais de bornage si nécessaire et à viabiliser la parcelle avant la cession à l'Euro Symbolique à la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à procéder aux formalités administratives nécessaires et à signer l'acte notarié et tout acte afférent à ce dossier ;
- dit que les crédits au titre de cette acquisition sont inscrits au budget.

Voté à l'unanimité

6. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

a. Relance du Contrat Local de Santé du Pays Dolois (ARAPT PAYS DOLOIS – PAYS DE PASTEUR)

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Dans ces conditions, il est proposé de procéder, après appel à candidatures conformément à l'article L.2121-21 à la désignation d'un représentant « titulaire » et d'un représentant « suppléant » pour le Contrat Local de Santé.

Sont candidates :

Madame Laure VALENTIN,
Madame Isabelle GUILLOT.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- CONFIRME le principe de l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) porté conjointement par le Pays Dolois - Pays de Pasteur et PARS, en lien avec les 4 EPCI du Nord Jura ;
- VALIDE le principe du recrutement d'un animateur chargé de conduire la démarche par le Pays et de solliciter toute subvention mobilisable pour participer à son financement ;
- DESIGNÉ Madame Laure VALENTIN en qualité de représentant « titulaire » et Madame Isabelle GUILLOT en qualité de représentant « suppléant » de la Communauté de Communes Jura Nord pour le Contrat Local de Santé ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. AVAP DE PESMES – Consultation en titre des PPA

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Conformément à la procédure d'AVAP et plus précisément l'article L642-3 du code du Patrimoine, dans sa rédaction antérieure au 7 juillet 2016, le Conseil communautaire, à l'unanimité, donne un avis favorable sur le projet d'AVAP de Pesmes.

Voté à l'unanimité



7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF

- a. *Convention de mise à disposition de locaux (salle d'activités de l'ACM à Gendrey) gratuite entre la CCN et le Club de Judo de Gendrey*

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place d'une convention de mise à disposition de locaux gratuite avec le Club de Judo de Gendrey ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *Renouvellement du Contrat avec la SACEM pour la médiathèque intercommunale*

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur le renouvellement du contrat avec la SACEM et la mise en place dudit contrat ;
- accepte les termes du contrat ;
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Adhésion à l'ARETE*

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion à cette structure (l'ARÊTE) ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à cette adhésion et notamment l'adhésion d'un montant de 30 € annuel ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

35

15

16

d. Adhésion à Info Jeunes Jura

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte l'adhésion à Info Jeunes Jura ;
- se prononce favorablement sur la mise en place de la convention d'intervention ;
- accepte les termes dudit bulletin d'adhésion et de ladite convention d'intervention ;
- autorise Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion et la convention d'intervention ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. Projet ADYLLE

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de partenariat ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières de la Région et à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

f. Attribution d'une subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin

Monsieur Michel BENESSIONO, 2^{ème} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 200,00 € à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- autorise le versement de cette subvention à l'Association « Chez Antoine et Martin » ;
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.

Voté à l'unanimité

15

16

17

4. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

- a. *Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes d'Evans entre la commune et la CCJN pour le périscolaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune d'Evans ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voix à l'unanimité

- b. *Convention de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes située à Ranchot entre la commune et la CCJN pour le périscolaire*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention tripartite de mise à disposition de la salle des fêtes avec la commune de Ranchot, le Foyer Rural de Ranchot et la CCJN ;
- accepte les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.

Voix à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES

Séance levée à 20H34.

Monsieur Claude TERON
Commune de SERRE LES MOULIERES



Le Président,
Gérôme FASSENEY



63

b. Décision prises par le Président

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

c. Convention de mise à disposition du service technique entre la CCJN et le SICTOM de la Zone de Dole

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la mise à disposition du service technique de la Communauté de Communes au SICTOM de la Zone de Dole ;
- accepte les termes de la convention de mise à disposition du service technique ;
- autorise le Président à signer ladite convention ainsi que tout avenant et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise le Président à engager toutes démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. Mise à disposition de données issues des fichiers fonciers « MAJIC » suite à la demande du Syndicat Mixte Doubs-Loue

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition de données issues des fichiers fonciers MAJIC au Syndicat Mixte Doubs-Loue et autorise Monsieur le Président à signer le document d'engagement et tout acte afférent à ce dossier

Voté à l'unanimité

2. RESSOURCES HUMAINES

a. Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

b. Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : diminution de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *Modification de 5 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 5 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- d. *Modification de 4 postes dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 4 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- e. *Modification de 3 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur les modifications de la durée hebdomadaire de ces 3 postes ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- f. *Modification d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet : augmentation de la durée hebdomadaire suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la modification de la durée hebdomadaire de ce poste ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- g. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,51h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,51h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 21,82h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- h. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,84h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13,35h suite à la rentrée scolaire 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 13,35h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,84h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- i. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,83h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 12,83h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 10,48h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- j. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,06h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,72h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 19,72h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps non-complet à raison de 18,06h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- k. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h et création d'un poste dans le cadre d'emploi agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 17,05h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps non-complet à raison de 19,41h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- l. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h suite à la rentrée scolaire 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 12,17h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 7,86h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- m. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23,48h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 26,42h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux à temps non-complet à raison de 23,48h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- n. Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,10h suite à la rentrée scolaire 2022-2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 26,10h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h ;

- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- o. *Suppression d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h et création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h suite à la rentrée scolaire 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,40h ;
- supprime, en conséquence le poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 18,10h ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Voté à l'unanimité

- p. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animations à temps non-complet à raison de 23,70h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- q. *Création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- crée un poste dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux à temps complet à raison de 35,00h hebdomadaire ;
- charge Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches nécessaires pour le recrutement de l'agent ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;

- modifie le tableau des effectifs ;
- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

- f. *Convention de mise à disposition de personnel entre la commune de Louvatange et la Communauté de Communes Jura Nord pour un renfort au service finance de la CCJN*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette mise à disposition de personnel et sur cette convention ;
- accepte les termes de la convention de mise à disposition de personnel ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier ;
- dit que les crédits nécessaires à cette mise à disposition de personnel sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Voté à l'unanimité

3. ASSAINISSEMENT

- a. *Avenant n°2 relatif au contrat de concession de service public – Assainissement collectif*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cet avenant ;
- approuve les termes dudit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à signer ledit avenant ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- b. *A Convention de servitude de passage de canalisations publiques d'eaux usées en terrain privé entre la CCJN et monsieur Kevin Barbeaux*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement la mise en place de cette convention de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ;
- approuve les termes de ladite convention ;
- autorise Monsieur le Président à signer cette convention de servitude de passage de canalisations publiques des eaux usées en terrain privé ainsi que tout acte

- autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

- c. *T Délégation de service public (DSP) pour l'exploitation du service assainissement non-collectif : choix du délégataire*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de retenir la société SOGEDO sur la base du projet de contrat négocié.

Voté à l'unanimité

4. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRE SCOLAIRES

- a. *Tarifs périscolaires applicables à compter du 1er janvier 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité (1 contre), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs périscolaires ;
- adopte et fixe les tarifs périscolaires ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à la majorité

- b. *Application d'exonération de 50% sur les repas du midi pour les enfants des agents de la Communauté de Communes Jura Nord et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord : extension de cette exonération sur tous les temps « périscolaires »*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette extension de cette exonération de 50 % sur les temps « périscolaires » pour les enfants des agents de la CCJN et dont les enfants sont scolarisés sur le territoire Jura Nord.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20H32.

Monsieur Emmanuel BARBERET
Commune d'EVANS

Le Président,
Gérome FASSETNET




25

b. *Décision prises par le Président*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

2. **FINANCES**

a. *Décision modificative N°2 – BP PRINCIPAL 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Principal de l'exercice 2022 comme ci-après.

Vote à l'unanimité

BUDGET PRINCIPAL 2022								
Décision modificative n°2								
Section Fonctionnement								
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires
023		023	Virement à la section d'investissement	GEN		-190 840,00 €	- €	
011		60611	Eau et assainissement	EJE	ORCHAMPS	400,00 €	- €	REGUL FUITE D EAU
011		60611	Eau et assainissement	SCO	SCOORCH	3 600,00 €	- €	REGUL FUITE D EAU
011		60612	Énergie – Électricité	GEN	GARE RANCH	2 300,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
011		60621	Combustibles	BAT	GYM	20 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		60621	Combustibles	EJE	FRAISANS	5 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		60621	Combustibles	GEN	JN DAMPIER	10 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		60621	Combustibles	SCO	SCORANCHO T	15 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		60622	Carburants	SO		2 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		60631	Fournitures d'entretien	SCO	SCOFRAIS	1 200,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
011		60632	Fournitures de petit équipement	BAT		- 4 500,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60632	Fournitures de petit équipement	GEN		- 1 000,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60636	Vêtements de travail	SO		- 3 900,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE
011		60636	Vêtements de travail	SPAN2		900,00 €	- €	REFACTURATION SPANC
011		611	Contrats de prestations de services	EJE	CRECHE2	1 000,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		611	Contrats de prestations de services	EJE	DAMPIERRE	3 800,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		611	Contrats de prestations de services	EJE	EVANS ALSH	6 500,00 €	- €	NOUVEAU SITE
011		611	Contrats de prestations de services	EJE	FRAISANS	3 600,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		611	Contrats de prestations de services	EJE	MONTV ALSH	5 900,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		611	Contrats de prestations de services	EJE	RANS	5 200,00 €	- €	AUGMENTATION NON PREVUE AU BP
011		611	Contrats de prestations de services	GEMAPI		6 500,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
011		6135	Locations mobilières	GEN		6 000,00 €	- €	SOUS EVALUATION BUDGETAIRE
011		6156	Maintenance	SCO	SCOORCH	5 000,00 €	- €	MAINTENANCE SUPPL
011		6184	Versements à des organismes de formation	COM		18 000,00 €	- €	FORMATION ALTERNANCE NON PREVUE AU BP
011		6188	Autres frais divers	CULT		37 500,00 €	- €	PROJET LA CAROTTE SUBV 80% CR

012		6218	Autre personnel extérieur	EJE		60 000,00 €	- €	AUGMENTATION UTILISATION INTERIMAIRES
011		6281	Concours divers (cotisations...)	GEN		1 300,00 €	- €	REGUL ADCF 2021
011		62875	Aux communes membres du GP	EJE	RANS	10 000,00 €	- €	REGUL CHARGES COMMUNE RANS
011		62875	Aux communes membres du GP	EJE	CRECHE	5 000,00 €	- €	REGUL CHARGES 2020 COMMUNE FRAISANS
011		62875	Aux communes membres du GP	EJE	FRAISANS	5 000,00 €	- €	REGUL CHARGES 2020 COMMUNE FRAISANS
011		62875	Aux communes membres du GP	SCO	MATFRAIS	30 000,00 €	- €	REGUL CHARGES 2020 COMMUNE FRAISANS
011		62875	Aux communes membres du GP	SCO	PRIMFRAIS	30 000,00 €	- €	REGUL CHARGES 2020 COMMUNE FRAISANS
012		64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	GEN		7 800,00 €	- €	PRIME INFLATION COMPENSEE EN RECETTES
012		64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	GEN		5 300,00 €	- €	PRIME INFLATION COMPENSEE EN RECETTES
65		657358	Autres groupements	EJE	NOUNOUR	12 000,00 €	- €	REAJUSTEMENT NOUNOURERIE 2021
65		657363	SPA	ECO		6 900,00 €	- €	BUDGET ZAC SUBVENTION DETR INSUFFISANTE
65		6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	CULT		200,00 €	- €	SUBVENTION FNATH
013		6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	EJE			5 000,00 €	AUGMENTATION ABSENCE INDEMNISEES
013		6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	GEN			13 100,00 €	PRIME INFLATION REVERSEMENT
70		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	EJE	DAMM ALSH		6 000,00 €	AUGMENTATION FACTURATION
70		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	EJE	DAMPIERRE		11 800,00 €	AUGMENTATION FACTURATION
70		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	EJE	FRAISANS		6 000,00 €	AUGMENTATION FACTURATION
70		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	EJE	GENDREY		1 900,00 €	AUGMENTATION FACTURATION

70		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	EJE	MONTV ALSH		1 900,00 €	AUGMENTATION FACTURATION	
70		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	EJE	ORCHAMPS		1 700,00 €	AUGMENTATION FACTURATION	
70		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	EJE	OUG/PAG/VI		1 800,00 €	AUGMENTATION FACTURATION	
70		7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	EJE	RANS		7 700,00 €	AUGMENTATION FACTURATION	
70		70845	Aux communes membres du GFP	GEN			- 12 000,00 €	SERVICE MUTUALISE REPORT 2023	
73		7382	Fraction de TVA	GEN			84 000,00 €	SUIVANT NOTIF 14/10/2022	
74		7472	Régions	CULT			29 760,00 €	SUBV PROJET LA CAROTTE	
74		7478	Autres organismes	EJE	DAMM ALSH		- 15 400,00 €	REGUL INDUS CAF	
74		7478	Autres organismes	EJE	FRAISANS		- 27 200,00 €	REGUL INDUS CAF	
74		7478	Autres organismes	EJE	MONTV ALSH		- 1 500,00 €	REGUL INDUS CAF	
75		752	Revenus des immeubles	BAT			900,00 €	LOCATIONS SUPPL	
75		752	Revenus des immeubles	BAT	LOGEN		2 000,00 €	LOCATIONS SUPPL	
77		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	BAT	JN DAMPIER		4 800,00 €	REMBT SINISTRE ASSURANCES	
77		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	SCO	SCORCH		5 000,00 €	REMBT SINISTRE ASSURANCES	
77		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	SO			4 900,00 €	REMBT SINISTRE ASSURANCES	
77		7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	EJE	ORCHAMPS		500,00 €	REMBT SINISTRE ASSURANCES	
Total Fonctionnement							132 660,00 €	132 660,00 €	

Section Investissement									
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires	
20		2031	Frais d'études	BAT		2 760,00 €	- €	DIAG ENERGETIQUE TRANCHE OPTIONNELLE	
204		204133	Départements - Projets d'infrastructures d'intérêt	ECO	PIAJN	10 250,00 €	- €	COUT DES TVX SUPERIEURS ESTIMATION	
204		2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	SCO	SCOUGNEY	1 290,00 €	- €	PARTICIPATION MUR EXTERIEUR ECOLE	
204	GEMAPI LA VEZE	2041583	Autres groupements-Projets d'infrastructures d'intérêt national	GEMAPI		5 350,00 €	- €	OPTION BUSES SUPPL	
21		2183	Matériel de bureau et matériel informatique	SCO		41 350,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
21		2184	Mobilier	SCO		5 470,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
21		2188	Autres immobilisations corporelles	SCO		- 46 820,00 €	- €	TRANSFERT COMPTE A COMPTE	
021		021	Virement de la section de fonctionnement	GEN			- 190 840,00 €		
13	POLE JEUNE	1321	Etat et établissements nationaux	BAT	PEVEG		210 490,00 €	SOLDE DETR 2018	
Total Investissement						19 650,00 €	19 650,00 €		

b. *Décision modificative N°2 - BP ANNEXE « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » 2022*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur cette décision modificative n° 2 au Budget Annexe « Assainissement collectif » de l'exercice 2022 comme ci-après ;
- prend acte des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues.

Voté à l'unanimité

Section Fonctionnement									
N° Chapitre	N° Opération	N° Compte	Libellé compte	Services	Sites	Dépenses	Recettes	Commentaires	
022		022	Dépenses Imprévues (exploitation)	ASSCO		-5000	0	PENALITES RETARD AGENCE DE EAU	
67		6712	Pénalités, amendes fiscales et pénales	ASSCO		5000	0	PENALITES RETARD AGENCE DE EAU	
Total Fonctionnement						- €	- €		

c. *Rapport quinquennal sur les attributions de compensation*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire :

- **prend acte de la présentation du Rapport Quinquennal sur les Attributions de compensation ci-joint et a débattre dudit Rapport Quinquennal ;**
- **prend acte que Monsieur le Président prendra toutes les mesures nécessaires à la poursuite de la procédure, et notamment la notification aux 32 communes du territoire.**

3. TRANSITION ENERGIE

a. *Avis sur l'usage futur du site d'installation de méthanisation Agro Energie des collines dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement ICPE*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes étant compétente en termes de document d'urbanisme, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **donne son avis sur la proposition annexée d'usage futur du site et basée sur la réglementation en vigueur ;**
- **autorise Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer l'avis ci-annexé relatif à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt et conformément à la décision du Conseil et à signer tout acte afférent.**

Voté à l'unanimité

b. *Avis sur l'usage futur du site d'installation de méthanisation Chassey Energie dans le cadre du dossier de demande d'enregistrement ICPE*

Monsieur Régis CHOPIN, 1^{er} Vice-Président, présente ce dossier au Conseil Communautaire.

La Communauté de Communes étant compétente en termes de document d'urbanisme, à l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, est invité à :

- **donne son avis sur la proposition annexée d'usage futur du site et basée sur la réglementation en vigueur ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer l'avis ci-annexé relatif à la proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt et conformément à la décision du Conseil et à signer tout acte afférent.**

Voté à l'unanimité

4. SERVICE TECHNIQUE

a. *Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 relatifs à la mise à disposition du service technique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;**
- **fixe les tarifs ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférents à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

5. ASSAINISSEMENT

- a. *Tarifs périscolaires applicables à compter du 1er janvier 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte la proposition de tarifs ci-dessus ;**
- **fixe les tarifs ci-dessus ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférents à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à la majorité

- b. *Validation de la clé de répartition financière des eaux pluviales entre la CCJN et les communes*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **valide la clé de répartition sur les ouvrages communs EU (Eaux Usées) / EP (Eaux Pluviales) comme suit :**
 - **30 % des charges de fonctionnement,**
 - **50 % des amortissements et frais d'emprunt.**
- **approuve les modalités de calcul des charges de fonctionnement ;**
- **approuve les modalités de calcul des charges d'investissement ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes démarches pour le bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- c. *Convention de participation financière des communes au titre de la gestion des eaux pluviales par la Communauté de Communes Jura Nord*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité (1 ABSTENTION), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement la mise en place de cette convention financière entre les communes concernées et la Communauté de Communes Jura Nord au titre de la gestion des eaux pluviales par la CCJN ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**

- autorise Monsieur le Président à signer cette convention financière ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à faire tous les titres de recettes correspondants à ce dossier ;
- autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

d. *Tarifs applicables à compter du 1er janvier 2023 relatifs à l'assainissement collectif*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- accepte et fixe les tarifs de l'assainissement collectif ci-dessus applicables à partir du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier ;
- désigne Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.

Voté à l'unanimité

e. *Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement sur la commune d'Orchamps : demandes de subventions auprès des financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau, du Département du Jura et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;
- s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Voté à l'unanimité

f. *Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement sur la commune de Pagny : demandes de subventions auprès des financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- sollicite les aides de l'Agence de l'Eau et de l'Etat pour cette opération ;
- approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;
- sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;
- autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;
- s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;

- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

Voté à l'unanimité

- g. *Travaux de mise aux normes des réseaux du système d'assainissement sur la commune de Montmirey : demandes de subventions auprès des financeurs*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **sollicite les aides de l'Agence de l'Eau et de l'Etat pour cette opération ;**
- **approuve le plan de financement de l'opération ci-dessus ;**
- **sollicite une autorisation de débiter les travaux avant notification de l'aide ;**
- **autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières et signer tout acte afférent ;**
- **s'engage à inscrire au budget les dépenses de l'opération ;**
- **s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.**

Voté à l'unanimité

6. NOUVEAUX PROJETS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- a. *Rapport d'activité du Conseil de Développement du Pays Dolois*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire :

- **prend acte du rapport d'activité 2021/2022 du Conseil de développement du Pays Dolois-Pays de Pasteur ;**
 - **dit qu'il a été examiné et, le cas échéant, a été débattu par le Conseil Communautaire.**
- b. *Convention de servitudes entre Enedis et la Communauté de Communes Jura Nord dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de servitude ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention de servitude dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les dépenses nécessaires à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

7. CULTURE / MONDE ASSOCIATIF / MEDIATHEQUES

- a. *Convention de mise à disposition de locaux de la médiathèque à titre gratuit entre la Communauté de Communes Jura Nord et l'association ABC*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **se prononce favorablement sur la mise en place de cette convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit ;**
- **approuve les termes de ladite convention ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer cette convention de mise à disposition de locaux ainsi que tout acte afférent à ce dossier ;**
- **autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires au bon fonctionnement de ce dossier.**

Voté à l'unanimité

- b. *Attribution d'une subvention au Comité des fêtes de Saligney pour le Téléthon*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € au Comité des fêtes de Saligney au profit du Téléthon ;**
- **autorise le versement de cette subvention au Comité des fêtes de Saligney ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

- c. *Attribution d'une subvention à la FNATH à Orchamps*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **accepte d'attribuer une subvention d'un montant de 300,00 € à la FNATH à Orchamps ;**
- **autorise le versement de cette subvention € à la FNATH à Orchamps ;**
- **dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2022 de la Communauté de Communes Jura Nord.**

Voté à l'unanimité

8. ENFANCE JEUNESSE / AFFAIRES SCOLAIRES

- a. *Tarifs périscolaires et repas applicables à compter du 1er janvier 2023*

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A la majorité absolue (1 CONTRE), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs périscolaires ;
- se prononce favorablement sur l'augmentation du tarif repas ;
- adopte et fixe les tarifs périscolaires et le tarif repas ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à la majorité

b. Tarifs repas du Multiaccueil et de la Microcrèche applicables à compter du 1er janvier 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation du tarif repas ;
- adopte et fixe les tarifs repas applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 comme suit :

Public concerné	Tarifs TTC 2023
Crèche : bébés (6/12 mois)	3,35
Crèche : moyens (12/18 mois)	3,55
Crèche : grands (+ 18 mois)	3,78

- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

c. Tarifs « Secteur Jeunes » applicables à compter du 1er janvier 2023

Monsieur le Président présente ce dossier au Conseil Communautaire.

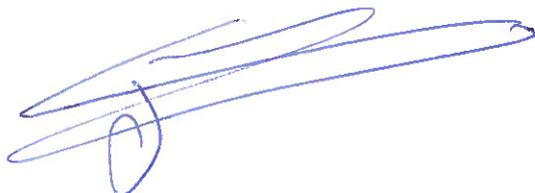
A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur l'augmentation de 10 % des tarifs Secteur Jeunes ;
- adopte et fixe les tarifs « Secteur Jeunes » ci-dessus applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier et à engager toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Voté à l'unanimité

Séance levée à 20H12.

Monsieur Alain GOUNAND
Commune de Dampierre



Le Président,
Gérome FASSET

